

SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Nombre de délégués votants : 35

Le neuf mars deux mille vingt-six à
9 heures, les membres du Comité Syndical,
régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle
des fêtes de Varaire sous la présidence de
Monsieur Didier PECH.

Présents (18) : Mmes et MM AILLET
Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles
Louis, AYMARD Marcel, BURG Pierre,
CONTE Christian, COURDESSE Pascal,
CUBAYNES Christian, CUBAYNES Jean-
Claude, FIGEAC Francis, FOLICHON
Michèle, GENET Mylène, GOURGOU
Jean Pierre, ISSALY Jacques,

MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier, PRADEL
Jean-Claude (suppléant WAGNER Marie-France).

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Monsieur Didier
PECH.

Absents excusés (11) : Mmes et MM COUPY Daniel, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme
ESTIVAL René, HAUVETTE Alix, MAROT Michel, MASSY Christian, MORICE Pierre,
TARDY Michel, TRAVERSAC David, VALETTE Roselyne.

Absents (5) : Mme et MM. CAMMAS Francis, DELLER Martine, NODARI Sébastien,
NOUVIALE Arnaud, VIDAL Jean-Claude.

**Objet : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du comité syndical
du 26/01/2026**

Monsieur le Président rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit dans son
article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Comité syndical nomme un de ses
membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Marcel AYMARD comme secrétaire de séance
de ce jour.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Marcel
AYMARD, secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande ensuite au comité d'approuver le procès-verbal du comité du 26
janvier 2026 qui a été transmis avec la convocation.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 26
janvier 2026.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre.**

A Varaire, le 9 mars 2026

Le Président

Didier PECH

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 MARS 2026

Publié ou notifié le 17 MARS 2026

Le secrétaire de séance

Marcel AYMARD

